

Tous à confesse : lorsque la confession était au cœur de la vie sociale des Français (https://nouvelles.univ-rennes2.fr/article/tous-confesse-lorsque-confession-etait-coeur-vie-sociale-francais)

L'Essentiel

- La confession est souvent envisagée comme une pratique spirituelle individuelle, touchant l'intimité et le secret des consciences.
- Mais au XIX^e siècle, en France, elle était bien plus que cela : une pratique sociale centrale, engageant l'ensemble de la communauté.
- Cette histoire éclaire la question du secret de la confession, qui a fait débat à propos des violences sur mineurs.

Quelques jours avant le début du carême de 1888, un incident provoque les murmures et bientôt des protestations des habitants de Carfantain, une petite commune proche de Rennes (Ille-et-Vilaine) : curé du lieu, le recteur L. (*En Bretagne, le curé est appelé « recteur », ndr*) a refusé d'entendre en confession une partie des paroissiens. Le dénommé Louis L., 63 ans, cultivateur, fait partie de ceux qui écrivent à l'évêque :

« Je suis arrivé à une heure et demie de l'après-midi au confessionnal : nous étions d'hommes et de femmes à attendre au nombre de quarante environ. Lorsque vers les six heures moins le quart, le recteur est arrivé à l'église, un petit bruit de satisfaction général s'est produit après cette longue attente. »

Les paroissiens manifestent bruyamment leur soulagement de voir arriver le curé si longuement attendu, eux qui patientent dans le froid depuis près de quatre heures. Cette manifestation discrète de mécontentement contrarie le curé qui, s'estimant outragé, renvoie l'essentiel des présents – dans l'idée sans doute aussi de réduire le temps qu'il s'apprête à passer au confessionnal. Louis L. explique qu'il était prêt à patienter au moment où le curé le renvoie :

« J'ai dit à mon pâtre qui était là de passer que j'allais l'attendre. Monsieur le Recteur a levé le rideau du confessionnal en me disant "N'attendez pas, je ne vous confesserai pas, ni avant ni après" ; de sorte que je suis retourné chez moi tellement impressionné que j'en suis resté malade toute la semaine. »

L'organisation sociale de la confession

Cette scène nous invite à nous replonger dans un moment de vie sociale et spirituelle globalement oublié en France, alors même que ce passé n'est pas si lointain : l'attente puis le passage au confessionnal, qui concernait encore, au moins une fois par an, 51 % des Français-es en 1952 (<https://journals.openedition.org/rhr/8414>). Si la pratique de la confession concerne toujours aujourd'hui des millions de gens dans le monde, son usage s'est effondré en France, tout comme l'assistance à la messe dominicale évaluée aujourd'hui à moins de 2 % de la population (https://www.lemonde.fr/religions/article/2017/01/12/une-enquete-inedite-dresse-le-portrait-des-catholiques-de-france-loin-des-cliches_5061270_1653130.html).

Faire l'histoire de la confession demande alors de faire l'effort de nous projeter dans un monde peu éloigné dans lequel l'ensemble de la population d'une commune allait présenter l'état de sa conscience au curé de paroisse ou à l'un de ses confrères. Aller se confesser ne relevait donc pas simplement d'une pratique spirituelle individuelle, puisque le paroissien était sous le regard d'une communauté qui savait qui se confessait, à qui, quand, tout en contrôlant étroitement le comportement du curé.

Sacrement de l'Église catholique qui a eu plusieurs noms et a pris des formes variées, la confession est pour tout catholique une obligation annuelle, formalisée depuis le quatrième concile du Latran (https://fr.wikipedia.org/wiki/Quatri%C3%A8me_concile_du_Latran) (1215), qui se déroule dans le cadre du confessionnal (<https://ehne.fr/fr/node/22192/printable/print>). Elle consiste à énoncer ses péchés à un prêtre afin d'obtenir le pardon. Bien des historiens s'y sont déjà intéressés : Jean Delumeau, en particulier, lui a consacré de nombreux travaux dans les années 1980 (https://www.college-de-france.fr/sites/default/files/media/document/2023-06/1987-1988_delumeau.pdf).

Dans l'ensemble cependant, le mot de « confession » a tendance à nous emmener sur le terrain de l'individuel, du privé, de l'intime, et du lien entre une conscience, un confesseur et Dieu. Si nous revenons à Carfantain en 1888, c'est pourtant bien une protestation collective qui s'élève : le refus répété du curé de confesser provoque finalement la décision des paroissiens d'écrire à l'évêque ; ils défendent leur droit à un accès convenable au confessionnal, en matière d'horaires comme de qualité d'écoute.

Ne pas se confesser, c'est rester dans un état de péché, ne pas pouvoir s'approcher de l'autel pour communier et, dans l'ensemble, risquer son salut, en particulier quand on a une santé fragile et que l'on craint de mourir subitement. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est interdit au curé de quitter sa paroisse inopinément : en cas de maladie mortelle d'une de ses ouailles, il doit pouvoir administrer les derniers sacrements et assurer le salut des âmes.

À Carfantain, nous n'avons malheureusement pas de traces de la réponse de l'évêque dans les archives. En général cependant, l'évêché commence par mener son enquête sur les agissements du curé, avant d'écrire ou de rendre visite au curé si c'est jugé nécessaire. Mais ce n'est pas la seule administration concernée par ces situations : les conflits laissent aussi des traces dans les archives du ministère des cultes.

La confession sur le bureau du préfet

Des dizaines de dossiers semblables existent dans les archives départementales, classées sous l'appellation de « police des cultes » : c'est là que l'administration consigne, jusqu'en 1905 au moins, les conflits liés aux cultes. On y trouve des histoires de curés jugés trop sévères, trop absents, et qui dans l'ensemble ne se comportent pas comme les paroissiens et paroissiennes le souhaiteraient.

Une partie de ces dossiers nous montrent la confession non pas telle que la théologie la définit, mais telle que les fidèles eux-mêmes l'envisagent dans leur vie quotidienne. Jusqu'en 1905 et la loi de séparation des Églises et de l'État, le curé de chaque paroisse est, par le jeu du concordat, un fonctionnaire qui reçoit une solde (<https://books.openedition.org/pur/133038>). À ce titre, il fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance administrative comme les autres agents de l'État



La Confession, tableau peint en 1712 par l’artiste italien Giuseppe Maria Crespi.

Un paroissien mécontent peut donc aussi bien s’adresser à l’évêque qu’au préfet. En 1897, à Montromant, bourg de 500 personnes dans les monts du Lyonnais, c’est le maire qui prend la plume pour écrire au préfet. Une jeune mère de famille, explique-t-il, est allée se confesser ; le curé est entré avec elle « dans certains détails très minutieux sur la cohabitation » (comprendre : sur sa vie intime) lui expliquant qu’elle devait, sous certaines conditions, refuser des relations sexuelles à son mari, et cela, même s’il se fâchait.

Il s’agit sans doute là, très simplement, d’un rappel à l’obligation d’une sexualité procréative et d’une interdiction de pratiquer le « retrait » permettant de limiter les naissances. Le mari, furieux, décide d’aller « demander raison » au curé ; et le maire intervient pour éviter le scandale.

Cette petite scène met en présence tout un jeu d’autorités concurrentes : celle du confesseur, convaincu que rien de ce qui touche à la vie du couple ne lui échappe quand il s’agit d’appliquer le dogme de l’Église en matière de sexualité ; celle du mari, qui vit cette ingérence comme une atteinte à sa position ; celle du maire enfin, qui s’institue gardien de la paix conjugale et relaie l’affaire à l’administration.

Dans cette histoire, la confession échappe largement au confessionnal, puisque l’écho des échanges parvient jusqu’à la préfecture du Rhône.

Des autorités en concurrence

D’autres paroisses montrent une mobilisation plus collective. À Bérat (Haute-Garonne), gros bourg viticole et agricole de plus d’un millier d’habitants, une pétition signée par plusieurs dizaines de paroissiens dénonce, en 1844, un curé accusé tout à la fois d’entretenir une liaison avec une veuve et de poser des questions déplacées en confession.

Le grief touchant à la confession n’est ici qu’un élément parmi d’autres, mais il est révélateur : ce qui se dit derrière la grille circule, se commente, nourrit la rumeur, et finit par s’écrire dans une lettre à plusieurs mains.

Ces deux affaires nous montrent à quel point la confession du XIX^e siècle n’est pas réductible au secret ou à la conscience des individus. Le confessionnal n’est pas qu’un lieu d’aveu : il peut devenir un point de friction où se mesurent, très concrètement, les périmètres de l’autorité d’un curé face à celles d’un mari, d’un maire, d’une communauté paroissiale.

Bien sûr, ces dossiers de police de culte comportent un biais : on y voit apparaître les moments qui posent problème, et l’ordinaire de la confession y est beaucoup moins visible, en particulier son rôle de réconfort, de réconciliation et de soutien des âmes, bien montré par les historiens et historiennes par ailleurs. Les confesseurs et autres directeurs de conscience accueillent, par exemple, confidences et discussions touchant à la vie conjugale et familiale, en particulier de la part de paroissiennes soucieuses de la discrétion des échanges (<https://shs.cairn.info/au-plus-pres-des-ames-et-des-corps--9782130809197>).

Dans le quotidien des curés et autres desservants, cette attention aux uns et aux autres se traduit par de très longues heures passées au confessionnal : on trouve trace des lassitudes provoquées par la confession dans la plupart des biographies consacrées aux prêtres du siècle. Il arrive au curé d’Ars (Ain) Jean-Marie-Baptiste Vianney de passer douze heures par jour dans son confessionnal (https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1986_num_14_2_1308#mar_0758-4431_1986_num_14_2_T1_0064_0000).

Écrire une histoire sociale de la confession

Écrire cette histoire invite alors à se replonger dans le quotidien des paroisses du XIX^e siècle, des plus fidèles aux plus distantes de l’Église, pour y retrouver l’ordinaire des expériences et interactions des paroissiens : une jeune mère de famille, un cultivateur soucieux de son salut, un père inquiet pour sa fille, un maire hostile au curé ou cherchant au contraire à préserver l’harmonie dans sa commune.

De cette vie collective de la confession, si dense au XIX^e siècle, il ne reste aujourd’hui presque rien en France. La pratique a reflué, les confessionnaux ont bien souvent été déplacés, ou restent vides dans beaucoup d’églises. Il reste pourtant dans les archives de quoi documenter de ce que la confession a longtemps été au-delà du confessionnal et de la dimension spirituelle du sacrement de pénitence. Ces traces offrent alors de la matière pour écrire une histoire sociale du XIX^e siècle à hauteur de l’expérience des paroissiens et des paroissiennes et de leurs préoccupations.

Cela nous offre un autre point de vue sur la question du secret de la confession, sujet relancé par les travaux de la commission indépendante sur les abus dans l’Église (<https://www.ciase.fr/>) et qui suscite bien des débats puisque l’Assemblée nationale (<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-6113?locale=fr>) a finalement renoncé à supprimer le secret de la confession en cas de violences sur mineurs.

L’histoire sociale de la confession nous révèle que ce qui se passe dans le confessionnal n’y reste jamais totalement circonscrit, en particulier quand celui ou celle qui se confesse a des raisons de se plaindre. Cela nous invite à déplacer le regard et à réfléchir aux silences de l’entourage et à l’invisibilisation des plaintes plutôt qu’à son secret.

Cet article est republié à partir de The Conversation (<https://theconversation.com>) sous licence Creative Commons. Lire l’article original (<https://theconversation.com/tous-a-confesse-lorsque-la-confession-etait-au-coeur-de-la-vie-sociale-des-francais-287418>).